

République Française

Département de Savoie

Commune de MOTZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 septembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le Lundi 21 septembre 2020, à 19h00, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Monsieur Roland Remondat, Monsieur Vincent Laloy, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Sébastien Fani, Monsieur Denis Jeantet, Madame Zoé Buckley, Madame Myriam Ortiz-Guttierez, Monsieur Gérard Clerc, Monsieur Olivier Morelle.

Absent excusé : Monsieur Olivier Berthet (pouvoir donné à Monsieur Denis Jeantet)

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Avis sur le projet arrêté du PLUi de Chautagne

Par délibération du 09 avril 2020, après les différentes concertations (dossier et cahier de concertation – réunions publiques – site Internet de Grand Lac ...), la communauté d'agglomération Grand Lac arrête le bilan de concertation, ainsi que le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Chautagne(PLUi).

Un avis concernant le projet du PLUi est demandé à toutes les communes membres de la communauté d'agglomération

Monsieur Le Maire rappelle le descriptif et les étapes réglementaires relatifs à l'élaboration du PLUi Chautagne:

Phase de prescription	1-Prise de délibérations par le Conseil Communautaire de Grand Lac: prescription des études et engagement de la procédure d'élaboration du PLUi <u>Délibération prescrivant le PLUi de Chautagne, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec le publique</u> <u>Délibération définissant les modalités de collaboration entre les 8 communes de Chautagne</u> 2-Accomplissement des mesures de publicités (Dauphiné)	Juin 2016
-----------------------	---	-----------

	3-Notification des délibérations de prescription aux Personnes Publiques Associées, aux communes limitrophes, aux EPCI limitrophes, aux bailleurs sociaux présents sur le territoire de Grand Lac et aux 8 communes de Chautagne afin de les informer de la prescription des études et de la procédure	Juin 2016
Phase avant arrêt	1- Présentation de l'avant-projet dans chaque Conseil Municipaux des 8 communes de Chautagne (cf. délibération – modalités de collaboration entre les communes – phase prescription) 2-Mise en place de réunions publiques à l'échelle communales et intercommunal (cf. délibération – modalités de concertation – phase de prescription) 3- Réunion de la Conférence Intercommunal des Maires avant arrêt (CIM)	Nov/Dec 2019 Nov/Dec 2019 Fev 2020
Phase d'arrêt	1-Les études sont suffisamment avancées pour arrêter le projet du PLUi (l'arrêt n'est pas l'approbation) 2-Le Conseil Communautaire de Grand Lac délibère dans ce sens, arrête le projet du PLUi et dresse simultanément le bilan de concertation 3-L'arrêt du projet enclenche une phase de consultation de 3 mois (observations, remarques, avis favorable ou défavorable) auprès des Personnes Publiques associées (services de l'Etat, Chambre d'agriculture, le Département...), communes membres concernées par le PLUi de Chautagne, aux communes limitrophes à Grand Lac, aux EPCI limitrophes à Grand Lac et aux bailleurs sociaux présents sur le territoire.	Fev 2020 Avril 2020 Septembre 2020
Phase d'enquête publique	1-De la phase d'arrêt à la phase d'enquête publique le dossier n'est ni modifié ni réajusté 2-La phase d'enquête publique dure 1 mois et permet de consulter et de recueillir les remarques et observations de la population auprès des commissaires enquêteurs 3-Suite aux différentes consultations, modifications éventuelles du projet	A venir
Phase d'approbation	1- Réunion de la Conférence Intercommunale des Maires avant approbation 2-Le Conseil Communautaire de Grand Lac délibère et approuve le PLUi de Chautagne 3- Accomplissement des mesures de publicités informant le public de l'approbation du PLUi de Chautagne	

Une fois approuvé, le PLUI Chautagne remplacera les Plans d'Occupation des Sols (POS) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) élaborés à l'échelle communale.

Les membres du Conseil rappellent que l'approbation de ce projet n'est pas l'approbation du PLUI. L'ensemble de la population pourra encore s'exprimer au moment de l'Enquête Publique.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet du PLUI de Chautagne.

Questions diverses

Panne informatique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le serveur informatique de la commune est en panne depuis fin août. Une solution alternative a été mise en place dans l'attente de la décision concernant soit l'achat d'un nouveau serveur soit la réparation de l'existant.

Monsieur le Maire présente les devis de Synaps, société actuellement chargée de la maintenance informatique de la mairie :

- devis pour la réparation du serveur : 2 286 € TTC; aucune garantie accordée, le délai étant dépassé sur l'équipement initial
- devis pour l'acquisition d'un nouveau serveur : 6 673.20 € TTC- garantie 3 ans

A l'unanimité le Conseil Municipal demande à Monsieur Le Maire de consulter d'autres prestataires pour mettre ces prix en concurrence.

Nomination du délégué communal pour la commission de contrôle des listes électorales

Pour rappel, cette commission est chargée d'effectuer le contrôle des mouvements (radiations – adjonctions) des électeurs sur la liste électorale communale et d'examiner les éventuels recours administratifs. Elle est formée :

- d'un conseiller municipal (ni maire, ni adjoints)
- d'un délégué du Préfet
- et d'un délégué du Président du Tribunal Judiciaire.

Monsieur Vincent Laloy est volontaire pour participer à la commission de contrôle des listes électorales.

Commissions Grand Lac :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des commissions formées au sein de la communauté d'agglomération de Grand Lac.

Ces commissions sont formées de 35 membres maximum (à l'exception du Conseil des ports composé de 19 membres), dont un Président de Grand Lac et un représentant maximum par commune.

Pour la Commune de Motz, sont nommés :

Transition écologique.....	Zoé BUCKLEY
Mobilités et intermodalité	Marie-Thérèse DEJEY
Personnel.....	Marie-Thérèse DEJEY
Tourisme - Equipements sportifs	Zoé BUCKLEY
Agriculture et résilience alimentaire	Zoé BUCKLEY
Finances	Denis JEANTET
Valorisation des déchets et économie circulaire	Roland REMONDAT
GEMAPI	Sébastien FANI
Economie et Numérique.....	Vincent LALOY
Urbanisme et foncier.....	Gérard CLERC

Habitat et Politique de la Ville.....Marie-Thérèse DEJEY
Conseil d'exploitation AssainissementDaniel CLERC
Conseil d'exploitation Eau potableDaniel CLERC

Location de garage

Un couple résidant au Chef lieu est à la recherche d'un garage.
Suite à l'acquisition d'un véhicule par la commune, le garage dont la Commune est propriétaire sera réservé au stationnement de cette voiture et n'est donc plus disponible.
Une réponse écrite sera adressée en ce sens.

Courrier Pétition Hameau des Iles

Un courrier a été remis en main propre en mairie le 17 septembre 2020. Ce courrier est une pétition signée par 21 personnes résidant au Hameau des Iles.
Ces personnes n'ont pas été satisfaites par la suite donnée à leur première demande en juillet dernier, à savoir une délibération prise pour la pose de panneaux de signalisation portant interdiction de transports de marchandises sauf desserte locale dans le Hameau des Iles.
Ces panneaux sont justement en cours d'installation.
Cette décision ne convient pas aux habitants des Iles et ils réitèrent leur demande que des panneaux « Sens interdit sauf riverains » soient installés.
Les Membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à cette requête car cela reviendrait à privatiser une voirie communale, en empêchant tout autre usager de pouvoir emprunter cette petite route. Le Conseil Municipal est très sensible aux problèmes de sécurité routière qui existent sur l'ensemble de notre voirie communale et dans tous nos petits hameaux mais n'est pas pour le principe d'interdiction et souhaite également attendre les effets des premiers panneaux posés. Pour rappel des limitations de vitesse ont déjà été mises en place. Nous comptons sur le civisme et la responsabilité de tous.

La séance est levée à 20h25

INFORMATIONS GENERALES



Suite aux annonces du 23 septembre 2020 du ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur Olivier Véran, le département de la Savoie est désormais en zone Alerte.

A compter du Mardi 29 septembre, les réunions et rassemblements festifs ou familiaux réunissant plus de 30 personnes sont interdits dans les établissements recevant du public, qu'ils soient permanents ou temporaires tels que tentes, chapiteaux et structures.

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

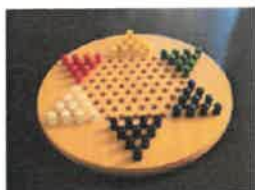
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

La boîte à jeux

Lundi 5 Octobre 2020 * de 14h30 à 17h

Salle de la Mairie de Motz



Ouvert à tous

« Ose jouer, donne au jeu le Temps qu'il mérite »



Gratuit

Départ en minibus de l'ALCC 14h00

